

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication : 27/01/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-1-8-3

Séance du vendredi 20 janvier 2012

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
AIDE A L'ASSOCIATION «CULTURE ET BILINGUISME  
D'ALSACE ET DE MOSELLE – CERCLE RENE SCHICKELE»  
POUR 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales»,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle – Cercle René SCHICKELE, 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG une subvention de fonctionnement de 6 000 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions